



## Renseignements permettre à ma compagne de me rejoindre en France

Par **Hek2**, le **27/10/2014** à **16:26**

Bonjour,

Je souhaiterai faire venir ma copine en France, mais je ne sais pas vraiment quelle est la meilleure procédure à suivre pour avoir le plus de chance de réussite.

Voici la situation :

- Je suis Français, j'ai 20 ans, je suis étudiant, j'habite en France chez mes parents.
- Ma copine est Camerounaise et vie au Cameroun, elle aura 18 ans l'année prochaine, mais au Cameroun la majorité est à 21 ans. Elle est encore lycéenne, et le sera encore l'année prochaine.
- Je suis allé plusieurs fois au Cameroun, c'est là-bas que je l'ai rencontré, et connais sa famille. Elle n'a jamais pu aller en France, mais certains de sa famille oui. Ils n'ont pas de famille en France.
- Mes parents seraient d'accord pour qu'elle vienne habiter chez nous, autant de temps que nécessaire, jusqu'à ce que nous puissions habiter dans notre propre logement. Nous avons assez de place et mes parents ont un revenu suffisant pour qu'elle puisse vivre chez nous.
- Sa famille là-bas est aussi d'accord pour qu'elle aille habiter avec moi en France.
- Moi et ma copine nous pensions nous rejoindre dans quelque années, quand elle serai majeur au Cameroun et que j'aurai mon propre logement, mais la situation pour elle là-bas est devenu très compliquée ces derniers temps, la vie lui est devenue très dure, pour différentes raisons qui seraient trop longues à expliquer ici, et ça ne va pas s'arranger. La seule solution qui s'impose à nous est qu'elle me rejoigne.
- Des lycées de ma ville, où j'ai demandé si elle pourrai étudier chez eux, m'ont dit qu'ils étaient d'accord pour l'accueillir, mais que dans tout les cas elle devra repasser son année en cours ici car le système scolaire au Cameroun est différent (pas les mêmes examens), et qu'il faut s'adresser à l'Inspection académique avant.

Du coup ma question est la suivante : Quel est le meilleur moyen pour qu'elle puisse venir en France me rejoindre, pour la rentrée prochaine, ou sinon pour l'année en cours si c'est

possible.

Je m'étais déjà renseigné pour le visa long séjour temporaire pour mineurs scolarisés, mais je me suis confronté à un paradoxe de l'administration, il faut un accord préalable à l'inscription d'un lycée pour obtenir ce visa, mais l'inspection académique m'a dit qu'elle ne peut donner un tel accord si l'élève n'est pas déjà sur le territoire (or justement ce visa sert à venir sur le territoire, et doit être demandé dans le pays de résidence). J'ai donc pour l'instant abandonné cette piste.

Une autre question, quand elle aura 18 ans, sera-t-elle majeure en France ? Car le Pacs pourrait peut-être être une solution du coup.

Merci par avance.